



Procédure d'annulation de mariage

Par **sheryne77**, le **14/05/2013** à **17:03**

bonjour
merci d'avance pour l'aide
peut-on demander l'annulation d'un mariage fait en Algérie avec ccam au consulat de France et publication aux bans à la mairie 77 avec transcription à NANTES
Je suis français
Comment faut-il procéder?
MERCI ET RESPECT POUR VOTRE BENEVOLAT

Par **kawakib77**, le **17/05/2013** à **16:55**

bonjour
merci à tous les bénévoles pour leur travail
j'aimerais que vous m'aidez
quelqu'un dans ce cas qui puisse m'éclairer
merci d'avance

Par **amajuris**, le **17/05/2013** à **17:24**

bjr,
nous sommes sur un site juridique français, il nous est donc difficile de connaître les conditions d'annulation d'un mariage célébré en Algérie. Autant vous pouvez divorcer en France même si le mariage a été célébré à l'étranger, autant les conditions d'annulation d'un mariage dépendent de chaque état.

Par **kawakib77**, le **17/05/2013** à **18:14**

merci pour votre réponse rapide et votre dévouement pour les autres cas aussi

mariage célébré en algerie mai apres avoir été publié sur les ban du consulat doran et la mairie du77rnde même lobtention du ccam et après lavoir transcrit à nanternje sais que je suis sur un site juridique français et que je suis en france néanmoins es e que les mariage étranger ne peuvent ils pas se traiter dans le droit commun de mon pays (la france) et les accords bilatéraux?rnje m excuse si jai heurté ou bousculer les normesrnje tache de ne pas oublier que je suis sur un site juridiqueFrançais

Par **amajuris**, le **17/05/2013 à 18:23**

bjr,rnà mon avis un mariage célébré en algérie ne peut être annulé qu'en algérie si la procédure existe.rnen france les conditions d'annulation d'un mariage sont strictes et peu nombreuses.rnsi votre mariage a été transcrit sur l'état civil français c'est que les conditions étaient satisfaites.rnquels sont vos arguments pour demander l'annulation de ce mariage ?rncdt

Par **kawakib77**, le **17/05/2013 à 22:16**

merci de votre disponibilité et votre bienveillancernma demande est fondée sur la nullité absolue art 184ccrnet art 191cc condition de formern-et art 146cc mariage dans le but dobtenir un titre de sejour et tout les avantages qui sy relientrnren plus de la pression familiale en algerie et chantage de rupture de lien familiaux donc il yavait un vie de consentementrnren plus il est dit"il ne suffit pas de consentir mail il fo une reelle intention de se soumettre aux devoir et obligations énumérés par les art 212à226 du ccrnet cele a été totalement absent depuis qil est rentré en france rnil a utilisé la ruse le mensonge et ma vulnérabilité du fait que je suis handicapéernet tout qui s en suit car mon calvaire et ma souffrance n a cessé depuis rien ne suffira pour l exprimer car sous pression familiale depuis rnmais depui que j échange sur les forum je me sent forte et je m exprime donc J EXISTE!!!!rnun groooooooooooooos merci a tous

Par **amajuris**, le **18/05/2013 à 00:08**

oui mais les articles que vous citez concernent le code civil français.rnpour faire annuler en algérie,votre mariage célébré en algérie c'est le droit algérien qui s'applique.rnje vous conseille de voir un avocat spécialiste en droit international privé.rncdt

Par **dahou**, le **18/05/2013 à 14:07**

.rnBonjour,rnJe suis algérien marié le13/12/2011 en Algérie avec femme française et algérienne de nationalité et elle et venue avec sa sœur mars 2012 en Algérie avec le livrer de famille et la transcription de Nantes pour faire les démarche pour le visa, et je suis en France depuis 11/2013, toute aller bien j'us qua février 2013.rnveut un divorce consentement mutuel et j'ai refusé, je lui dit c'est toi qui veut le divorce se n'ai pas moi ?et pourquoi tu ma ramener de l'Algérie c'est toi qui vous étai venu trois fois pour que je marier avec toi , puis elle a fait les

démarche de divorce toute seul ,je suis en instance de divorce et elle a envoyer une copie de la requête de divorce a la préfecture ,après de tous ca 09/05/2013 elle me dit j'annule le divorce mes moi je fait pas confiance parce qu'elle a peur de perd de l'argent a l'avocate, en a rendez-vous le 29/05/13 pour la conciliation et je pence qu'elle me monte dans un bateau jusqu'a 05/02/14 pour ma carte de séjour qui finira ,et je suis son travail et je cherche toujours ,et je suis inscrit au Pol emploi, et tous les agences intérimis .je me suis trouver son travail a cause d'elle je n'ai pas les moyens transport et l'argent pour déplacer a chaque fois je trouve du travail je n'est pas une voiture ,elle a de l'argent elle veut pas les dépenser ,Jai lui demander pour me prête 500 euro pour acheté une voiture elle ma dit je n'est pas je suis a découvert ,elle a transférer son argent au compte de sa sœur ou sa mère pour me faire comprendre elle na pas d'argent ou elle a peur après le divorce . rnQuel son mes droits après non conciliation pour le logement et pour ma carte séjour d'un an ?rnQuel et les délais pour que je quitte son domicile et après la séparation si je reste son travail et logement

Par **sheryne77**, le **18/05/2013 à 15:23**

bonjour dahornla discussion concernait l annulation dun mariagernje ne comprend parnvous devriez ouvrir une nouvelle discussin ave un theme plus clair ainsi faciliter l aidernmerci

Par **dahou**, le **18/05/2013 à 17:15**

Bonjour,sherynernVous pouvez aller en Algérie pour faire un divorce a l'amiable sera facile et rapide moi je suis algériens et je sais comment ca marche il faut que vous présenté tous les deux en Algérie devant le juge.

Par **fidele**, le **05/01/2014 à 05:17**

bonjour rnrnmerci d avance pour l aide peut on demander l annulation d un mariage fait en france avec une albanaise rnetant donner que je me suis apercus qu'elle m'avait menti sur sont passe (soit disant veuve ,qui part hasard je m'apercois qu'il vient d'arriver en france)